




- ① La prise de rendez-vous pour demande ou retrait CNI et/ou passeport sur : rendezvousonline.fr 
- ② Faire obligatoirement **une pré-demande de CNI sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.passeport.ants.gouv.fr** (n° de pré-demande ou récapitulatif à fournir lors du rendez-vous en Mairie)
- ③ Pièces à fournir lors du rendez-vous à la Mairie de SAINT-SAVIN :

<u>1^{ère} demande :</u>	<u>Renouvellement :</u>
MAJEURS ou mineurs émancipés	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extrait acte de naissance de - de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Justificatif de domicile de - de 3 mois en original + Si personne hébergée : justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation d'hébergement (préciser depuis plus de 3 mois) ➤ 1 photographie couleur récente de – 6 mois * 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte Nationale d'Identité à renouveler Si CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de Moins de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original + Si personne hébergée : justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation d'hébergement (préciser depuis plus de 3 mois) ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois *
MINEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extrait acte de naissance de - de 3 mois (Sauf commune COMEDEC) ➤ Carte Nationale d'Identité du représentant légal ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois * 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte Nationale d'Identité à renouveler SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de – de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Carte Nationale d'Identité du représentant légal ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois *
<p>Pour les parents divorcés : jugement de divorce complet en cas de garde alternée : justificatif de domicile (- de 6 mois) et CNI des 2 parents</p>	
<p>Perte ou de vol : même pièce que pour une 1^{ère} demande + : timbre fiscal de 25 € (achat lors de la pré-demande) + déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie)</p>	
<p>Modification Etat Civil (mariage / divorce / décès de l'époux) : extrait d'acte de mariage / jugement de divorce / extrait d'acte de décès de – de 3 mois</p>	
<p>Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande, y compris pour les enfants mineurs ; ceux-ci doivent être accompagnés du représentant légal qui exerce l'autorité parentale.</p> <p>*PHOTOS : format 35x45mm, tête nue, bouche fermée, visage de face, sans sourire réalisée par un photographe professionnel ou dans un photomaton agréés</p>	

④ LE RETRAIT DU TITRE D'IDENTITÉ

Le retrait des passeports et/ou des cartes d'identité s'effectue **en personne, sur rendez-vous**, rendezvousonline.fr  dans un délai de 3 mois après le message de réception. La présence d'un mineur est requise que pour ceux âgés de 12 ans et plus. Passé ce délai de 3 mois, le document d'identité sera renvoyé en préfecture pour destruction.


① La prise de rendez-vous pour demande ou retrait CNI et/ou passeport sur : rendezvousonline.fr 

② Faire obligatoirement **une pré-demande de CNI sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.passeport.ants.gouv.fr** (n° de pré-demande ou récapitulatif à fournir lors du rendez-vous en Mairie)

③ Pièces à fournir lors du rendez-vous à la Mairie de SAINT-SAVIN

<u>1^{ère} demande :</u>	<u>Renouvellement :</u>
MAJEURS ou mineurs émancipés :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte Nationale d'Identité, Si CNI périmée de + de 5ans : ➤ Extrait acte de naissance de – de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original + Si personne hébergée : : CNI et attestation de l'hébergeant ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes ➤ Timbre fiscal : 86 € Achat lors de la pré-demande 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ancien passeport, si périmé de + de 5 ans : - Carte Nationale d'Identité, Si CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de– de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original + Si personne hébergée : : CNI et attestation de l'hébergeant ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes ➤ Timbre fiscal : 86 € Achat lors de la pré-demande
MINEURS :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte Nationale d'Identité, SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de – de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Carte Nationale d'Identité du représentant légal ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes ➤ Timbre fiscal : -15 ans : 17 € / + 15ans : 42 € Achat lors de la pré-demande 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ancien passeport, si périmé de + de 5 ans : - Carte Nationale d'Identité, Si CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de– de 3 mois (sauf commune COMEDEC) ➤ Carte Nationale d'Identité du représentant légal ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes ➤ Timbre fiscal : -15 ans : 17 € / + 15ans : 42 € Achat lors de la pré-demande
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les parents divorcés : Jugement de divorce complet en cas de garde alternée + Justificatif de domicile des deux parents 	
<p>Perte ou de vol : Même pièce que pour une 1^{ère} demande + Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie)</p>	
<p>Modification Etat Civil (mariage / divorce / décès de l'époux / orthographe différent sur CNI et passeport :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Extrait d'acte de mariage / Jugement de divorce / Extrait d'acte de décès / extrait acte de Naissance de – de 3 mois 	
<p>Toutes les personnes concernées devront être présentes lors de la demande</p>	

④ LE RETRAIT DU TITRE D'IDENTITÉ

Le retrait des passeports et/ou des cartes d'identité s'effectue **en personne, sur rendez-vous**, rendezvousonline.fr  dans un délai de 3 mois après le message de réception.

La présence d'un mineur est requise que pour ceux âgés de 12 ans et plus.

Passé ce délai de 3 mois, le document d'identité sera renvoyé en préfecture pour destruction.